

LE MARCHÉ DE PLEIN AIR

La première édition du marché alimentaire s'est déroulée le dimanche de Pâques et a connu un **vif succès**. Beaucoup de monde s'est pressé sur la place de la Mairie, dans une ambiance conviviale, pour apprécier la **diversité et la qualité des étalages**. Les commerçants ont reconnu, à la fin de cette matinée, avoir bien travaillé et les commentaires de la clientèle ont prouvé que la population plomelinoise attendait ce marché avec grande impatience. Une enquête menée par la municipalité et des adolescents du Foyer des Jeunes (voir ci-dessous

les résultats des 2 premières semaines) montrera les besoins qui restent à combler en matière de produits essentiellement. Certaines demandes ressortent déjà plus particulièrement, comme celle de voir un étalage de sucreries ou celui d'un fromager. Jean-René GUELLEC, adjoint au Maire et maître d'œuvre de cette opération, prévoit d'ores et déjà de travailler sur l'attractivité et l'animation de ce marché. En attendant, rendez-vous sur la place de la Mairie, **tous les dimanches matin de 8h à 13h...**



Questionnaire sur le marché : enquête effectuée sur un panel de 92 personnes le dimanche 31 mars

- Plus de 80% des personnes interrogées sont favorables aux conditions (jour, heures, fréquence, emplacement) dans lesquelles a été mis en place le marché. Ces résultats montrent que l'action répond à **une réelle demande de la population**.
- D'autres personnes sont plus nuancées :
 - Certaines d'entre elles souhaiteraient voir le marché sur un plus grand espace (parking de l'école maternelle)
 - Les autres souhaiteraient voir le marché à Plomelin

toute l'année et plusieurs fois par semaine

- Les produits "phares" sont la pâtisserie, les légumes, la charcuterie, les crêpes et la boulangerie. 12% des personnes interrogées estiment que l'étalage "coquillages" est insuffisant car il manque le poisson.
- Les demandes sur d'autres produits restent cependant "alimentaires" puisqu'il s'agit essentiellement de crèmerie/fromagerie, de poisson et de confiserie ; produits qui seront proposés dans les prochaines semaines
- En non-alimentaire, ce sont les plantes/fleurs (48%) et les vêtements (26%) qui sont les plus sollicités.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2002

En préambule au Conseil, les élus ont observé une minute de silence en mémoire des élus de la Mairie de Nanterre.

A l'ordre du jour, figurait l'adoption des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs de la commune, de l'eau, des lotissements et du cimetière. Concernant l'assainissement, seul le compte administratif a été examiné : il n'y a plus désormais de budget communal pour l'assainissement, la compétence étant transférée à Quimper Communauté depuis le 1^{er} janvier 2002.

COMPTES ADMINISTRATIFS :

On retiendra que l'exécution de l'ensemble des budgets fait apparaître un excédent global de clôture de 2.778.634 francs et ce avec un niveau d'investissement très important de 12.715.160 francs.

Le Maire, Yves ROHOU, rappelle que la commune a contractualisé un prêt de 5 MF fin 2001, mais que la situation financière de la commune reste saine avec un endettement maîtrisé et une capacité d'autofinancement nette préservée à 2,6 MF.

- Eau : excédent de 2,4 MF, faible endettement ; gros investissement sur la station de Boissavarn en 2002
- Assainissement : excédent de 610.578 F
- Lotissements : Koad ar Roz est quasiment terminé ; pour Tal ar Groaz, il reste les enrobés.

PROJETS 2002 :

Le budget primitif 2002 du budget principal s'équilibre à 2,4 M€ en fonctionnement et à 2,9 M€ en investissement.

En fonctionnement, la principale évolution concerne les charges de personnel qui progressent de 6,75% à 0,78 M€. Deux emplois jeunes, un apprenti, 2 CES recrutés récemment, et l'incidence des 35 heures expliquent cette évolution. Pour les autres postes de dépenses, pas de variations importantes à noter si ce n'est les charges d'entretien à surveiller du fait de la mise en place de nouveaux espaces communaux (extension de l'école maternelle, future maison des associations) et la contribution au SDIS (77.000€ en 2002), le déficit de logements sociaux en vertu de l'article 55 de la loi SRU (12.435€ prélevés).

En dépenses **d'équipements**, 1,57 M€ sont budgétisés, conformément à ce qui a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal. Trois dossiers retiennent l'attention : l'aménagement de la voie de contournement Nord Ouest (estimatif de 0,4 M€) ; l'achèvement des travaux de la maison des associations (0,35 M€) la poursuite des aménagements des accès au bourg avec le volet paysager sur les giratoires (118.900€) et 99.000€ pour acquisition foncière. La capacité de la commune à rembourser sa dette d'emprunt est bonne et le taux d'endettement est de 12,86% pour 2001.

FISCALITE DIRECTE :

La taxe professionnelle relevant depuis 2000 de la Communauté d'Agglomération, le Conseil devait se déterminer sur les impôts ménages qui demeurent du ressort communal. **Le Conseil a voté favorablement pour une augmentation de la taxe d'habitation de 3%, de la taxe sur le foncier bâti de 1%, et pour le maintien du taux du foncier non bâti.** La hausse est motivée par le souhait de la majorité de conserver le fonds national de péréquation de la TP qui est lié à la pression fiscale. L'opposition, par la voix de Noël LE DREZEN a voté contre, car elle aurait préféré une augmentation uniforme de la TH et du FB, voire pas d'aug-

mentation qui, selon elle, ne se justifie pas.

SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Yvonne PETON, Adjointe en charge des affaires scolaires a présenté les subventions allouées aux écoles pour les activités scolaires 2001-2002 :

- écoles maternelles publique et de Notre Dame : 7€/enfant pour les sorties
- école élémentaire publique : 11€/enfant pour les sorties et 38€/enfant pour la voile
- école élémentaire Notre Dame : 11€/enfant pour les sorties

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PLOMELINOISES :

Association Musicale : 2.300€ ; Milinerien Ploveilh : 1.230€ ; Jumelage Plomelin/Crymich : 1.150€ ; Jumelage Plomelin/Betziesdorf : 1.150€ ; Saint David : 400€ ; Kanerien Sant Meryn : 1.100€ ; Kan an Odet : 1.100€ ; Sauvegarde de la Chapelle Saint-Philibert : 550€ ; A.S.P : 5.400€ ; Mondial Pupilles : 853,71€ ; A.S.P Volley : 420€ ; A.S.P Basket : 770€ ; Galoche Plomelinoise : 180€ ; Pétanque des Vire Court : 180€ ; Association de Tennis : 950€ (+ 300€ exceptionnels) ; Raquette Plomelin-Tréméoc : 1.100€ ; Judo Club : 1.220€ (+ 280€ excep.) ; Rederien Ploveilh : 230€ ; A.C.P : 250€ ; Courir Ensemble : 160€ (+ 300€ excep.) ; C.L.S.H : 2.500€ ; Re Goz Ploveilh : 1.070€ ; A.P.E Ecoles publiques : 5€/enfant ; A.P.E.L Ecole Notre Dame : 5€/enfant ; Familles Rurales : 2.000€ ; ADMR : 460€ ; Amicale Laïque : 770€ ; Plomelin Solidarité : 765€ ; Amis de Ti Gwenn : 460€ ; Plom'Patch : 153€ ; C.O.S Personnel communal : 2.975€ ; ULAMIR – Foyer des Jeunes : 400€

La demande de subvention de l'association des "Plaisanciers de Plomelin" sera examinée ultérieurement : le Conseil Municipal a sursis à statuer.

AUTRES DOSSIERS :

- Le **FISAC** (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) alloue des subventions dans le cadre de travaux de mise aux normes sanitaires et électriques pour le **marché de plein air** chaque dimanche matin de 8h à 13h, place de la Mairie.
- Le Conseil Général attribue une subvention relative au produit des **amendes de police** en matière de sécurité et de circulation routière. Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter cette subvention.
- En liaison avec le Syndicat d'Electrification, la commune envisage la mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et téléphoniques à **Kerfram** sur la VC n°3. Accord du Conseil pour solliciter le Conseil Général dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain Départemental (FAUD) pour la réalisation de ces travaux, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification et de la commune de Plomelin.
- Accord du Conseil pour proroger de 3 ans la durée d'amortissement des **prêts à l'habitat social** contractés entre juillet 97 et 2000 auprès de l'OPAC.

- Suite aux récentes évolutions et à l'élargissement de ses missions (mise en place du SAGE,...), le SIVALODET doit modifier ses statuts notamment en évoluant vers un syndicat mixte, en revoyant le mode de calcul de la participation financière des communes ou en offrant la possibilité aux EPCI d'adhérer au syndicat. Accord du Conseil.

La loi SRU de décembre 2000 a instauré la possibilité d'une **participation pour la construction des voies nouvelles et réseaux (PVNR) par les propriétaires fonciers riverains** pour permettre l'implantation de nouvelles constructions sur des terrains non encore construits. Il s'agit d'une délibération de principe qui instaure cette PVNR. Le Conseil sera amené à délibérer spécifiquement pour chaque opération précise sur cette participation (condition, montant,...)

- **2 avenants pour la Maison des Associations** : charpente supplémentaire installée en raison de pourriture sur des planches dans les plafonds par la SEBACO ; pose d'une baie de brassage téléphone et informatique par l'entreprise GARIN. Globalement, les coûts seront maîtrisés à la fin de l'opération.
- Suite à une consultation de géomètres pour l'aménagement de la **voie Nord Ouest du bourg** entre la MAPA et la VC n°1, la **mission de maîtrise d'œuvre** sera confiée à Michel LE GUELLEC de Pont-l'Abbé qui

a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un taux d'honoraire de 6,5%.

- La réforme du Code des marchés publics a modifié les seuils de **passation des marchés** : le Maire est désormais autorisé, par délégation expresse du Conseil Municipal, à prendre toute décision concernant les marchés sans formalités préalables dont le montant est inférieur à 90.000€ H.T.
- Dans le cadre du **CEL**, il est octroyé une **indemnité forfaitaire** de 304,90€ à Mme MAZE, conseillère pédagogique et coordinatrice à l'Inspection Académique pour la mise en place et le suivi de l'accompagnement post-scolaire à Plomelin : 22 voix pour, 1 abstention (Jean-Claude LE LAY) ; Jean-Pierre CHEMIN ne prend pas part au vote.
- La commune de Plomelin (comme toutes les autres communes) doit mettre en place la fonction **d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre** (A.C.M.O) des mesures d'hygiène et de sécurité afin de prévenir les risques professionnels des agents communaux. L'agent de la commune qui sera désigné (après appel à candidature volontaire) suivra une formation préalable auprès du CNFPT.
- Accord du Conseil pour consulter divers organismes bancaires afin de contractualiser un prêt de 460.000€ et pour renouveler la ligne de trésorerie de la commune pour un montant de 381.100€.

LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Le syndicat d'électrification est constitué le 13 octobre **1931** et comprend les communes **d'Ergué Armel, Ergué Gabéric, Kerfeunteun, Penhars, Pluguffan et Plomelin**. Son rôle est de construire un réseau de distribution d'énergie électrique (110 volts) en zone rurale. Chaque commune est représentée à l'époque par 2 délégués dont M. de KERALLAIN (Maire) et M. FORLAY pour Plomelin. Le financement est assuré par la participation des communes (40.400F pour Plomelin). Le concessionnaire est l'entreprise LEBON, le maître d'œuvre, le Génie Rural.

Suite à la constitution du Grand Quimper en 1960, avec Penhars, Kerfeunteun et Ergué Armel, cet ensemble quittera le syndicat en **1962**.

Aujourd'hui le Syndicat d'Electrification est constitué par les communes de Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Ergué-Gabéric. Son rôle est toujours le même : bien desservir les usagers.

Le Syndicat est propriétaire du réseau de distribution basse tension qui est exploité par EDF par un contrat de concession.

Son financement est assuré par :

- un prélèvement sur les recettes d'EDF
- une taxe sur les consommations électriques
- la participation des communes

- la participation des particuliers pour l'extension des réseaux
- une subvention du Département
- la participation d'EDF pour la fiabilisation des réseaux (effacement des réseaux dans les bourgs)

Le Comité Syndical est composé de **2 représentants** (Yves ROHOU, Maire et Germain POULELAOUEN, Conseiller Municipal) et de 2 suppléants (Françoise LE DOARE et Jean-Claude LE LAY, Conseillers Municipaux) **par commune**, nommés par les Conseils Municipaux. Il établit son budget et définit les priorités des travaux selon les critères suivants :

- les chutes de tension
- les renforcements de réseaux à prévoir sur les conseils d'EDF et sur réclamations justifiées en Mairie
- les extensions des réseaux électriques pour les particuliers
- l'extension de l'éclairage public
- la mise en souterrain des réseaux dans les parties agglomérées (bourgs)

Le montant des travaux sur les 4 communes se monte à environ 550.000€ par an sur appel d'offre et fait un effort particulier pour la mise en souterrain des nouveaux réseaux.

POUR MIEUX COMPRENDRE QUIMPER COMMUNEAUTE

Le 3^{ème} budget de la **Communauté d'Agglomération** a été voté (la Communauté d'Agglomération résulte de la transformation de la Communauté de Communes – Loi Chevènement)

Le budget s'élève à 64 millions d'€ : 40 M€ de fonctionnement – 20 M€ de reversement aux communes au titre de

la TP – 4 M€ pour les investissements (les communes perçoivent par le biais de Quimper Com, la TP qu'elles percevaient en 1999.

- Le budget est en **augmentation** de 57% en raison du **transfert de la compétence assainissement à Quimper Com** : c'est la nouveauté pour 2002.

- La **Taxe Professionnelle Unique** est instituée pour les 7 communes pour atteindre progressivement le taux unique de 15,25% en 2009.

- Le produit de la croissance de TP (ou des déficits) est mutualisé et réparti entre les communes au prorata de la population.

- L'impôt ménage (Taxe habitation/Foncier bâti) est supprimé ; seules les entreprises, par le biais de la TP financent la Communauté d'Agglomération.

- Le **versement transport** est institué et légalement obligatoire : il est **payé par toutes les entreprises** pour financer le transport en commun (exigible si plus de 9 salariés).

- L'**endettement** de Quimper Com est nul... pour l'instant.

- Le fonctionnement et les investissements sont financés surtout à partir des transports et grâce à la **DGF de 38,11€ par habitant/an**.

- Une part importante des dépenses d'investissements concernent Quimper : le dépôt de bus, le contournement Nord et la rocade sud-est, etc...

- L'extension des lignes de **bus** s'effectue progressivement vers les communes périphériques.

- Les **bibliothèques sont transférées**, ce qui permet de prendre en charge une partie des dépenses.

- La nouvelle **station d'épuration du Corniguel** : plus de 21M€ seront financés par la Communauté ; normalement, il n'y aura pas d'augmentation de charges.

- La collecte des **ordures ménagères** est assurée par Quimper Com : le coût de traitement passe de 79,27€ à 83,85€ la tonne.

- Les **nouvelles zones d'activités** sont aménagées par l'agglomération et la TP tombe dans un "pot commun" réparti entre les 7 communes – sauf si l'Agglomération décide un jour de conserver la TP pour ses propres investissements.

- L'**extension de périmètre** a été envisagée ; en définitive, Landrévarzec, Briec et Saint Evarzec conservent leur indépendance. Le cas de Locronan n'est **pas encore réglé**.

- Les représentants des communes sont désignés par les Conseils Municipaux (4 pour Plomelin) ; il est possible que cette désignation se fasse plus tard au suffrage direct, si la loi est modifiée.

A suivre...

YR

HAIES, CLOTURES, PLANTATIONS... CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le Code Civil fixe les **distances de plantations** : 2m au moins pour les plantes qui font plus de 2m de haut et 0,50 en dessous.

Respectez aussi les distances par rapport au domaine public pour éviter que les haies ne gênent la circulation sur les trottoirs ou même sur la route.

Pensez également à élaguer les arbres qui surplombent la voie publique pour éviter de gêner la circulation des véhicules d'une certaine hauteur et qui doivent donc se déporter (risques d'accidents).

Pour les plantations, préférez les haies variées aux plantations de conifères ou de lauriers palmés.

A éviter : le stationnement abusif et permanent de caravanes, de camions dans les lotissements, devant la fenêtre des voisins...

Évitez aussi les dépôts abusifs dans ces lotissements (gravats, bois, etc...)

CLOTURES, HAIES DE JARDIN... :

Le nouveau PLU (ex POS) a précisé ou modifié les règles de construction sur le territoire communal. **Exemple** : les murets donnant sur la voie publique ne doivent pas dépasser une hauteur de 0,80 m.

Les clôtures mitoyennes ne doivent pas dépasser 1,20 m (pour les plantations, voir par ailleurs). Certains matériaux sont interdits : palissades de bois tressé, plaques de fibrociment,...

Le cahier des charges de votre lotissement peut compléter ces dispositions.

Les abris de jardin doivent faire l'objet d'un permis de construire. Évitez les constructions qui dégradent l'environnement par leur aspect ou par les matériaux utilisés.

Tout nouvel accès sur la voie publique doit être autorisé.

N'achetez pas de terrain sans certificat d'urbanisme et sans avoir examiné les conditions fixées par le document d'urbanisme. Consultez le PLU en Mairie.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

✓ LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES :

• Espaces Verts :

- Entretien des sentiers piétons
- Remise en état du sentier piéton entre Kerrun Uhela et Ti Lipig
- Tonte et traitement des espaces verts

- Aménagement du rond-point de Kerguel

• Voirie, réseaux :

- Pose de panneaux de signalisation dans les lotissements de An Daou Barz, Koad ar Roz, Tal ar Groaz et Kerneven
- Saignées et pose de grilles pluviales

• Ecole maternelle :

- Nettoyage des abords
- Finition du dallage
- Pose de panneaux de liège dans le couloir

• Divers :

- Confection d'un podium pour le judo
- Peinture des portails du cimetière
- Changement de panneau au stade de Pennanguer
- Mise en place de 2 bornes électriques à la MPT pour le marché de plein air

✓ AUTRES TRAVAUX : (par entreprises privées)

• Maison des Associations :

La pose du carrelage au rez-de-chaussée a été effectuée par l'entreprise CARIOU, ainsi que la pose des prises électriques (GARIN). L'entreprise NEDELEC est intervenue pour reconstituer le mur extérieur côté sud. Les plafonds stafs seront posés dans la 2ème quinzaine du mois d'avril par l'entreprise ESPS.

EN BREF

SALON DE COIFFURE CHEZ ANNIE & SONIA :

Le salon sera désormais ouvert le lundi après-midi de 14h à 18h à compter du 15 avril 2002.

PORTES OUVERTES BIS :

Le Lycée Horticole de Kerbernez organise sa seconde journée " Portes ouvertes " le **samedi 4 mai** prochain, de 10h à 17h. A cette occasion, les jeunes intéressés par les formations seront accueillis par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les classes, les ateliers techniques et le parc sont ouverts au public. Une vente de végétaux est organisée par les élèves. Entrée gratuite.

ENQUETES DE L'INSEE :

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques va mener une enquête sur Plomelin au cours du 2^{ème} trimestre 2002. Les agents habilités seront **munis d'une carte d'enquêteur et un avis sera adressé aux personnes qui auront été tirées au sort**, quelques jours avant l'enquête.

CALENDRIER SCOLAIRE :

A l'occasion du pont de l'Ascension, le vendredi 10 mai 2002 sera récupéré le mercredi 22 mai.

Les congés d'été débuteront le samedi 29 juin (collèges et lycées) et le vendredi 5 juillet pour les écoles qui pratiquent la semaine de 4 jours.

MARINE NATIONALE : recrutements

Pour l'année 2002, la Marine Nationale propose plus de 5500 emplois dans 35 métiers différents, pour les jeunes de 17 à 30 ans, dont le cursus scolaire est compris entre le niveau 3^{ème} à Bac + 5. Renseignements au Bureau d'Information sur les Carrières de la Marine – 19, rue Yves Collet – 29240 BREST NAVAL/ Tél : 02.98.22.15.31

GENDARMERIE NATIONALE : recrutements

En 2002, la Gendarmerie propose 8000 postes de gendarmes adjoints pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans révolus. Renseignements au Centre d'Information et de Recrutement – 10, mail Anne-Catherine – 35000 RENNES/ Tél : 02.99.65.02.22

LES CONSIGNES DU MOIS

QUAND RECYCLAGE RIME AVEC SOLIDARITE :

Peu d'éco-citoyens restent non informés de l'opération humanitaire initiée par le comique Jean-Marie BIGARD : un bouchon = un sourire.

La collecte de bouchons en plastique permet l'acquisition de matériel pour handicapés, d'organiser des actions humanitaires et de financer la construction d'un orphelinat à Madagascar.

Nous vous encourageons à déposer uniquement vos **bouchons provenant : de bouteilles d'eau plates ou gazeuses ; de boissons gazeuses ; de bouteilles de lait**. L'opération ne concerne pas les bouchons de plastique ou de liège provenant de bouteilles de vin, d'huile ou les capsules métalliques (vers les ordures ménagères).

Des collecteurs sont mis à votre disposition sur les sites d'apports volontaires du **complexe omnisports, de Trojoa et du Trébé**.

Pour vos apports en nombre la **boulangerie FORLAY** se propose d'accueillir le fruit de votre collecte aux heures d'ouverture du commerce.

Et notre coordinatrice bénévole locale, Mme LETTY est joignable pour plus d'informations au 02.98.94.27.19, site de

l'opération :

<http://www.bouchonsdamour.com>



CONSTAT DE SALUBRITE PUBLIQUE :

Les travaux d'entretien des espaces verts révèlent au printemps les immondices dispersées pendant l'année.

Outre l'action nuisible sur l'environnement, pollution du sol causée par les différents détritiques (piles contenant du mercure, huile de vidange), il est fort inesthétique de découvrir des canettes métalliques, des bouteilles de verre ou d'autres détritiques aux pieds des haies et dans les massifs fleuris...

La demande est réitérée avec plus de fermeté, il est formellement interdit de déposer toutes sortes de déchets en périphérie des points de collecte (ex : Trojoa) et il est de bon sens d'utiliser les poubelles mises à disposition sur l'ensemble de la commune.

Merci de respecter et d'encourager le respect des espaces verts, ainsi que de la propreté de Plomelin.

DESTRUCTION DES CHARDONS :

La Préfecture du Finistère reconduit, cette année encore, les mesures de destruction des chardons, plante nuisible qui prolifère rapidement. Le non-respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

BIBLIOTHEQUE : les nouveaux horaires

La Bibliothèque Municipale sera désormais ouverte **les mercredis et jeudis après-midi de 14 à 17h** ; ces permanences seront assurées par Tristan GRATESAC, le vacataire de Quimper Communauté. Rappel des permanences : (en période scolaire) le mardi de 16h30 à 17h30 – le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h – le jeudi de 14h à 17h – le samedi de 10h à 12h – le dimanche de 10h30 à 12h. En période de petites vacances la permanence du mardi n'existe pas.

PLOMELIN SOLIDARITE : à la recherche de soutien

Depuis sa création en 1990, l'association fonctionne avec un " noyau dur " d'adhérents. La Roumanie et l'ex-Zaïre sont les axes prioritaires de ses activités auxquelles au fil des ans sont venues se greffer des actions et aides ponctuelles et diverses (les Enfants du Monde, les Restos du Cœur, etc), mais également la participation au Téléthon et à son organi-

sation. Différentes manifestations ont permis de récolter quelques fonds afin de pouvoir répondre aux demandes d'aide, mais malheureusement les finances ont du mal à rentrer.

Le but de l'association n'étant pas de redistribuer une subvention allouée par la municipalité, nous lançons **un appel afin que des bonnes volontés viennent rejoindre** les adhérents actuels et nous apportent des idées nouvelles. Vous pouvez également en adhérant uniquement sans vous engager pour autant, nous soutenir dans notre démarche et nous permettre de répondre à toutes les demandes de solidarité. Vous pouvez adresser votre demande d'adhésion à Maryvonne BOSSER – 38, Hent Tingoff ou à Guy CATANZANO – 3, Kerdavid Izela – PLOMELIN. La cotisation pour l'année 2002 a été fixée à 16€.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AVRIL 2002		
- Jeudi 18	- Triplettes Vétérans	- Pétanque des Vire Court
- Vendredi 26	- Auditions Adultes	- Association Musicale – MPT
- Dimanche 21	- Elections Présidentielles 1 ^{er} tour	- Salle socio
- Samedi 27	- L'Odyssée – Les Saisons du Livre	- Bruno de la Salle – Salle socio
MAI 2002		
- Mercredi 1 ^{er}	- Concours interne	- La Galoche
- Samedi 4	- Tournoi interclubs	- Judo Club – Salle spécifique
- Dimanche 5	- Championnat du Finistère Benjamin	- Judo Club – Salle spécifique
- Dimanche 5	- Elections Présidentielles 2 ^{ème} tour	- Salle socio

ETAT CIVIL

Décès : Jeanne CASTRIC, épouse GROSSMANN, 66 ans, Hent Kroaz Kermel ; Anne-Marie PERNEZ, épouse BLAISE, 53 ans, Kerguen.

Naissances : Manon et Adrien HOURCADE (19/03), Goarem ar Menhir ; Nolan DANO (22/03), Hameau de Pont Menhir

Mariages : Christophe GOSZTOLA, Juvisy-sur-Orge et Laurence BOURHIS, Kerlot.

INFORMATIONS PRATIQUES

La pharmacie est ouverte lors des permanences des médecins plomelinois

MEDECINS DE GARDE

Les médecins généralistes de la " banlieue " Ouest de Quimper (qui comprend les communes de Guengat, Plomelin, Plonéis et Pluguffan) sont depuis le 1^{er} janvier 2002 en grève illimitée des gardes de nuit, de week-end et de jours fériés.

Pour les urgences médicales, composez le 15.

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE	10h-12h/16h-18h 9h-12h/15h-18h	Lundi Samedi	Mercredi	Vendredi
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------	----------	----------

